

COMMUNE DE SARRALTROFF  
(Moselle)

**COMPTE - RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 MARS 2022**

- Affiché le 25 MARS 2022 -

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire,  
s'est réuni à la Salle de Réunion de la Mairie de SARRALTROFF  
le MARDI 22 MARS 2022 à 20 h 00.

**PRESIDENT :** Mathis Francis, Maire,  
**MEMBRES PRESENTS :** 12 Geoffroy Albert, Roche Jean-François, Noblé Sébastien,  
Bailly Vincent, Paul Vary, Kern Olivier (arrivé à 21h00),  
Albert Frédéric, Schmitt Frédéric,  
Schwartzenberger Alain,  
Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,  
**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Parrenin Christophe, Charrier Philippe,  
Dannenberger Clément,  
**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES :** - - -  
**DATE DE LA CONVOCATION :** 09/03/2022  
**SECRETAIRE DE SEANCE :** Birkel Marie-Eve,

**ORDRE DU JOUR**

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

Les effectifs de la rentrée scolaire 2022-2023 sont les suivants : 32 enfants à la maternelle de SARRALTROFF et 28 à la maternelle de OBERSTINZEL. Les effectifs du primaire seront moins nombreux... les inscriptions sont en cours actuellement, les chiffres officiels seront transmis en septembre.

Le repas des séniors aura lieu cette année le DIMANCHE 15 MAI à la Salle des Fêtes. Le menu choisi pour ce repas est celui du traiteur Michel Hick « OUI CHEF » de Sarraltroff.

La convention CTG (Convention Territoriale Globale) validée par délibération en date du 16/12/2021 (N° 2021-6-50) a été signée avec la ComCom de Sarrebourg Moselle Sud et la CAF de la Moselle. Le Maire rappelle que cette convention se substitue au CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) que la Commune avait signé avec la CAF lors de l'ouverture du périscolaire en 2015.

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

**N° 2022-02 / 004**

**Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud  
Fonds de concours de fonctionnement**

Le Maire informe le conseil municipal que par délibération N°2021-143 du 28 octobre 2021, le conseil communautaire de la CCSMS a décidé d'octroyer un fonds de concours aux communes membres de la CCSMS. Cette participation peut éventuellement couvrir une dépense liée à l'énergie (chauffage des bâtiments communaux par exemple). La somme allouée à la Commune de Sarraltroff s'élève à 1078,00 € pour 2021. Une convention est établie pour contractualiser ce fonds de concours entre la CCSMS et la COMMUNE DE SARRALTROFF.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

VALIDE et ACCEPTE le versement de la somme de 1078,00 € au titre du fonds de concours de la CCSMS pour l'année 2021,  
 AUTORISE le Maire à signer la convention s'y rapportant,  
 AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N° 2022-02 / 005**

**Contrat avec la SACEM – Diffusion d'extraits musicaux**

Le Maire rappelle que lors des manifestations communales (fêtes du périscolaire, fêtes scolaires, repas communaux, ... par exemple) les organisateurs sont susceptibles de diffuser des extraits musicaux.

La SACEM, propose un contrat pour valider la légalité de cette diffusion musicale. Le montant du forfait annuel est établi à la somme de 135,59 € TTC pour l'année.

Le conseil municipal après délibération, par 8 votes POUR et 3 ABSTENTIONS :

VALIDE le devis de la SACEM pour ce forfait annuel à compter de l'année 2022, d'un montant total TTC de 135,59 €,

AUTORISE le Maire à signer le contrat correspondant avec la SACEM,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N° 2022-02 / 006**

**Travaux sylvicoles 2022**

Monsieur le Maire présente les devis de l'ONF de SARREBOURG pour les travaux sylvicoles et en investissement et en exploitation 2022 d'un montant total de :

INVESTISSEMENT :	8.732,24 € HT	(intervention en futaie irrégulière)	
EXPLOITATION :	3.910,01 € HT	(maintenance des cloisonnements)	
TOTAL	12.642,25 € HT	13.906,47 € TTC	(TVA 10%)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE le programme de travaux sylvicoles pour l'année 2022,

VALIDE le devis de l'ONF tels que présenté ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N° 2022-02 / 007**

**Lotissement Prunelles – Vente de la parcelle LOT N°09**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jean-Luc TAPY, domicilié 8 rue Richshoffer – 67100 STRASBOURG, a confirmé son souhait d'acquérir le lot N°09 du lotissement « Les Prunelles » à Sarraltroff.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de lui vendre le lot N°09 du Lotissement les Prunelles dont les caractéristiques sont les suivantes : LOTISSEMENT LES PRUNELLES - Lot N° 09 :

Cadastré      Section : 16      Parcelle : 636      Surface      9 ares 55 ca  
 moyennant une somme de 4.200,00 €uros l'are (quatre mille deux cent €uros) soit en totalité, pour cette vente, la somme de 40.110,00 € (quarante mille cent dix €uros).

- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette vente et notamment l'acte de vente qui sera rédigé par l'Etude de Maître Guillaume HARDY, notaire suppléant à FENETRANGE (57930).

## POINTS DIVERS

**Construction du bâtiment périscolaire – participation des communes du RPI Bettborn - Oberstinzel**

Le maire rappelle le projet de construction d'un nouveau bâtiment pour le périscolaire – Rue de l'Eglise -. Le permis de construire a été déposé fin décembre 2021 au service instructeur urbanisme de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud. Il est actuellement en phase de traitement et d'étude. Le début des travaux est prévu au début de l'été 2022 et une fin des travaux est estimée pour la rentrée scolaire de septembre 2023.

Le maire rappelle le plan de financement du bâtiment qui « incluait et prévoyait une participation financière des 2 autres communes du RPI = Bettborn et Oberstinzel ».

La Sous Préfecture de Sarrebourg nous informe que la participation financière des 2 autres communes du RPI n'est pas autorisée légalement car le bâtiment n'est pas un bâtiment « intercommunal » (construit entre/pour plusieurs communes). Seul le service est « intercommunal » dans ce cas.

Le Maire prend acte de cette décision et le plan de financement prévisionnel a été modifié en incluant cette modification.

**Mise en place du transport scolaire payant pour l'année 2023-2024**

Le Maire rappelle le projet émis par la Région Grand Est pour faire participer les communes bénéficiant d'un transport scolaire dans le cadre d'un regroupement RPI sur la part de transport méridien (entre midi). Concrètement, la Région qui finançait jusqu'à ce jour l'ensemble des transports scolaires aller retour entre Sarraltroff, Oberstinzel et Bettborn, ne prendra en charge à 100% que le trajet du matin avant la classe et du soir après la classe. Cette participation financière était prévue, à l'origine, pour une mise en service à la rentrée scolaire de septembre 2022.

Aujourd'hui, la Région souhaite reporter cette participation financière communale à la rentrée de septembre 2023 et prendra en charge, en partie, les frais d'accompagnatrice scolaire dans le bus (pour assurer l'accompagnement des enfants en classe de maternelle).

Dossier à suivre...

**Contrat de maintenance du défibrillateur – Place de la Salle des Fêtes**

Le Maire rappelle que la commune bénéficie depuis plusieurs années d'un défibrillateur « en libre-service » et que celui-ci est accessible à la porte de la Salle des Fêtes (Rue de Hilbesheim). Un contrat de maintenance est en place pour assurer la révision annuelle de cet appareil. C'est la Société CARDIA PULSE (67 REISCHTETT) qui effectue ces révisions avec un contrat de maintenance s'élevant à la somme de 178.80 € TTC par an.

Aujourd'hui, la ComCom Sarrebourg Moselle Sud propose une modification (nouveau devis Sté SCHILLER) de ce contrat de maintenance annuel avec un devis de plus de 519.36 € TTC

Le conseil municipal demande au maire de solliciter une explication aux services de la CCSMS sur cette modification de contrat et sur la hausse du tarif de maintenance.

Dossier à suivre...

**Préparation des bureaux de votes pour les élections présidentielles DIMANCHE 10 AVRIL 2022 – DIMANCHE 24 AVRIL 2022**

Le Maire rappelle les dates des prochaines élections présidentielles en avril 2022 – 10 avril et 24 avril - . Comme pour chaque organisation d'élection, le conseil municipal est sollicité pour assurer la gestion du bureau de vote. Un planning est présenté et validé par le conseil municipal.

Lieu de vote : Salle de Réunion de la Mairie – Horaires du bureau de vote : 8h00 – 19h00.

=====

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h00.

Signatures :  
12 conseillers présents

Nom Prénom	Fonction	Signature
MATHIS Francis	Maire	
SCHWARTZENBERGER Alain	1er Adjoint	
ROTH Marie-Thérèse	2e Adjoint	
DANNENBERGER Clément	3e Adjoint	absent excusé
BIRKEL Marie-Eve	4e Adjoint	
ALBERT Frédéric	Membre CM	
BAILLY Vincent	Membre CM	
CHARRIER Philippe	Membre CM	absent excusé
GEOFFROY Albert	Membre CM	
KERN Olivier	Membre CM	
NOBLE Sébastien	Membre CM	
PARRENIN Christophe	Membre CM	absent excusé
ROCHE Jean-François	Membre CM	
SCHMITT Frédéric	Membre CM	
VARY Paul	Membre CM	